



Mont-Soleil, 1<sup>er</sup> septembre 2010

Seul le discours prononcé fait foi

## L'éolien oui, mais dans le respect du paysage

**Discours d'Erika Forster, Présidente du Conseil des Etats et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), à l'occasion de la mise en service le 1er septembre 2010 de la nouvelle centrale éolienne de la société JUVENT SA à Mont-Soleil.**

Je suis heureuse de participer, en tant que Présidente du Conseil des Etats et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, à la mise en service de la plus grande centrale éolienne de Suisse.

Ce jour est pour moi à marquer d'une pierre blanche. En effet, grâce aux différents acteurs impliqués dans ce projet, il a été possible de créer en Suisse une centrale exploitant une énergie renouvelable tout en tenant compte des intérêts liés à la protection du paysage.

Les énergies renouvelables permettent de compléter le mix d'approvisionnement suisse actuel, qui se compose de l'hydraulique et du nucléaire, sans entraîner d'émissions supplémentaires de CO<sub>2</sub>. L'énergie éolienne joue ici un rôle essentiel, et ce même si la Suisse, située au cœur du continent européen, n'est pas un pays aussi venteux qu'un pays côtier.

Nous devons cependant préserver notre cadre de vie ainsi que les superbes paysages qui nous entourent. La Suisse est un pays magnifique, et le Jura, avec ses verts pâturages et ses collines boisées, attire de nombreux touristes suisses et étrangers. On comprend donc parfaitement l'attachement que les Jurassiens portent à leur région.

Le Jura compte de nombreux sites favorables à l'exploitation de l'énergie éolienne. Mais le choix d'un site offrant les conditions de vent idéales implique toujours un impact paysager. Les conflits sont donc inévitables. Dans ce contexte, les représentants de l'éolien et les défenseurs du paysage doivent être prêts à coopérer étroitement afin de trouver des solutions communes. Malheureusement, les sociétés qui investissent dans l'éolien ne sont pas toujours disposées à collaborer.

L'exemple de JUVENT SA montre cependant qu'une telle collaboration est possible. Pour l'implantation des huit nouvelles éoliennes mises en service aujourd'hui, elle a dès le début pris contact avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Ensemble, les deux organisations ont ainsi élaboré en avril 2007 un concept de protection du paysage unique en son genre.

Ce concept exemplaire a permis de réaliser l'extension de la centrale sans conflit et de jeter les bases des «Directives pour l'implantation d'éoliennes» publiées en février 2008 par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

Je remercie vivement la société JUVENT SA pour son comportement responsable en matière de protection du paysage et lui souhaite beaucoup de succès pour l'exploitation de sa centrale éolienne.